



## COMMUNE DE MALAUSSENE



# DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR  
LES RISQUES MAJEURS

**RISQUES MAJEURS**  
Apprenons les Bons réflexes !

**Décembre 2018**



# SOMMAIRE

L'ALERTE



page 7

TRANSPORT MARCHANDISES DANGEREUSES



page 8

RISQUE INONDATION



page 9

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



page 11

RISQUE SISMIQUE



page 13

RISQUE INCENDIE BATIMENT



page 16

RISQUE FEUX DE FORêt



page 17

PHENOMENES CLIMATIQUES



page 20

INFORMATIONS UTILES .... ...



page 23

ANNEXES

page 24





## EDITO

Une commune quelle que soit sa taille, peut être confrontée à des risques majeurs. Nous sommes tous concernés.

Ces risques peuvent être :

- des risques naturels (inondations, feux, neige, tremblement de terre, mouvement de terrain...etc.)
  - des risques technologiques (transport de marchandises dangereuses, nucléaire... etc.)
- Le risque zéro n'existe pas, la commune de Malaussène peut être confrontée à la plupart de ces risques.

Ce document vous informe sur les consignes de sécurités à appliquer et les bons réflexes à adopter.

Au vu de ces dangers le rôle de la Mairie est double, il doit vous sensibiliser sur ces risques, et adapter les secours.

En même temps que ce document, nous avons établi le PCS (Plan Communal de Sauvegarde), un autre document qui décrit de façon précise les actions des services de la Mairie en temps de crise. Il prévoit l'organisation des secours avec les services compétents (pompiers, gendarmerie...etc.) Le DICRIM et le PCS sont consultables sur le site de la commune ([malaussene.fr](http://malaussene.fr)) ou demandés en Mairie pour la version papier.

Le but premier de ces documents est de préserver les habitants de Malaussène, de minimiser l'impact humain et environnemental en cas d'incident. Ils sont faits pour votre sécurité et votre environnement. Il est souhaitable de lire et de garder en mémoire ce document.

**Joseph SATURNO**  
Maire de MALAUSSENE

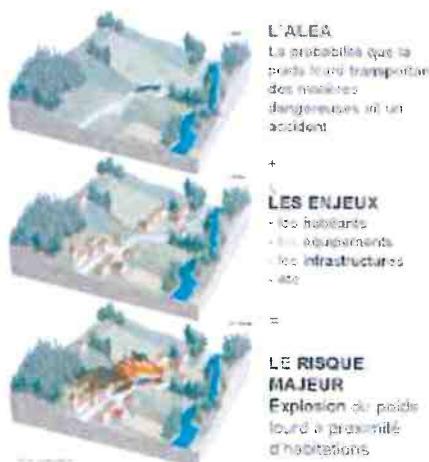


# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



Risque = produit d'un aléa x un enjeu



Il existe plusieurs types de risques :

**Les risques naturels (mouvement terrain, inondation,...)**

**Les risques technologiques (industriels, nucléaire, transport matière dangereuse,...)**

**Les risques météorologiques**

**Les risques sanitaires (pandémie grippale, méningite, légionellose...)**

Un risque est dit "majeur" si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde



## POURQUOI S'INFORMER SUR LES RISQUES MAJEURS ?

**L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que " les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent "**

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de MALAUSSENE peut être exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité

## LES CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

**En cas de catastrophe naturelle ou technologique, à partir du moment où l'alerte est déclenchée, chaque citoyen doit respecter des consignes générales et adapter son comportement en conséquence.**  
**Il est nécessaire, en complément des consignes générales, de connaître également les consignes spécifiques à chaque risque.**

### AVANT L'EVENEMENT

- Informez-vous sur les risques que vous encourez, notamment grâce aux plans de prévention généraux existants
- Discutez en famille des mesures à prendre (protection, évacuation, point de ralliement).
- Prévoyez des équipements minimums : radio portable avec piles, lampes de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures....)

### PENDANT

- **Suivez les consignes d'évacuation ou de confinement qui vous seront données.**
- **N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils sont en sécurité.**



## APRES

- Restez attentif et prévenez les autorités de tout danger encore observé.
- Apportez de l'aide à vos voisins (notamment les personnes âgées et handicapées)
- Mettez vous si besoin à la disposition de secours

-:-:-:-:-:-:-

- Ecoutez la radio : FRANCE BLEU AZUR Nice : 103.8

## QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES A MALAUSSENE

- Transport marchandises dangereuses
- Inondations
- Mouvements de terrain
- Sismiques
- Incendie de bâtiment au village
- Feux de forêt
- Phénomènes météorologiques exceptionnels



## LE SIGNAL D'ALERTE

Un signal d'alerte permet d'avertir les populations, de jour comme de nuit, d'un danger immédiat pour qu'elles prennent les mesures de sauvegarde appropriées

En cas d'évènement grave,  
Comment serez-vous alerté ?

Une alerte annonce un danger immédiat.

Elle est de la responsabilité de l'Etat et des Maires

### • Reconnaître l'alerte à MALAUSSENE

La population de **MALAUSSENE** est de 305 habitants soit 140 foyers répartis sur le **VILLAGE** proprement dit et les quartiers de **LA GARE, L'ABLE, SCIAMINIER, TORONE, BOURINA, POURACIERS**.

Le signal d'alerte permet d'avertir les habitants de jour comme de nuit, d'un danger immédiat, pour qu'ils prennent les mesures de sauvegarde appropriées.

Une alerte est de la responsabilité de l'Etat et des Maires.

Qui alerter ? Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. Elle peut concerner, selon le risque :

- **toute la population** : Tempête, canicule....
- **une partie de la population** : Inondation incendie, feux de forêt...

L'alerte s'effectuera par :

- **les cloches de l'église** : tocsin

- **le passage à domicile "PORTE A PORTE dit TOC-TOC"**: dans chaque quartier d'un élu ou une personne volontaire

-par l'envoi d'un **SMS** et appel sur le **téléphone fixe** aux habitants ayant communiqué au préalable leurs coordonnées à la **MAIRIE**

## ATTENTION ALERTE AVEC EVACUATION DE LA POPULATION

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme, aux adresses ci-après :

### POINTS DE RASSEMBLEMENT

**SALLE de l'AUBERGE COMMUNALE (30 personnes assises)**

**BIBLIOTHEQUE - (15 à 20 personnes assises)**

**LA CHAPELLE - (50 à 60 personnes assises)**



revenez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



respectez les consignes des autorités



n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



écoutez la radio  
respectez les consignes des autorités



# LE RISQUE DE TRANSPORT DE TRANSPORT MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

On peut observer trois types d'effets: explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, risques pour les biens et l'environnement.

## -Le contexte de la commune

Pour la commune de **MALAUSSENE**, le risque de transport de matières dangereuses (TMD) n'est pas considéré comme majeur mais avec le **transport de carburant, de fuel ou de gaz en camion-citerne, MALAUSSENE**, comme les autres communes, n'est pas à l'abri d'un accident

Les lieux les plus exposés sont les virages et lacets de la route d'accès RD 326 reliant la RD6202 au village de **MALLAUSENE** et les croisements et accès vers les quartiers depuis le pont de la gare

## - Prévention

Un accident n'est pas prévisible

## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

### SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT :

- Donner l'alerte : sapeurs pompiers 18 -112 et/ou police/gendarmerie 17, mairie 04.93.05.34.00
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacer pas, sauf en cas d'incendie
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, s'éloigner de l'accident d'au moins 300 mètres, et se mettre à l'abri si possible dans un bâtiment.
- Identifier si possible la matière transportée (plaques et pictogrammes)

### SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes ni d'étincelles.
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école.** Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ecoutez la radio et se conformer aux consignes données par les services de secours
- Ne sortez qu'en fin d'alerte et sur ordre des forces publiques.



- écoutez la radio
- respectez les consignes des autorités



## LES RISQUES INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. On distingue trois types d'inondation : l'inondation de plaine avec débordement du cours d'eau en dehors de son lit, l'inondation par ruissellement urbain et l'inondation par crue torrentielle, liée à des précipitations intenses.



### -Le contexte de la commune

MALAUSSENE est bordée au nord par le VAR et traversée par plusieurs ruisseaux, ceux de Serse le long de la RD326 et de Malaussène qui se jettent dans le var près de la gare au quartier de TORONE, ceux de Gravières, de Sciaminier et de l'Ablé qui se jettent dans le Var après avoir traversé les quartiers de même nom.

Pour les inondations par ruissellement suite à des pluies diluviennes, une procédure de « vigilance météo » est en place. Les médias et les chaînes de télévision transmettent les informations de METEO-France chaque jour.

### -Historique des principales crues

Crues torrentielles du Var Moyen en 1994 ayant entraînées une inondation des quartiers longeant le Var tel l'ABLE et principalement la ferme de l'Ablé.

## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS D'INONDATION

### PENDANT LES PHENOMENES

Prévision : Une procédure de « vigilance météo » est en place. Les médias et les chaînes de télévision transmettent les informations de METEO-France chaque jour.- Mettez-vous à l'abri et écouter la radio



- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations..... qui pourraient être atteints par l'eau
- Prévoir les moyens d'évacuation
- Coupez les compteurs électriques et gaz
- Surélever meubles et mettre les denrées Périssables à l'abri
- Monter les documents utiles et objets précieux
- Faire une réserve d'eau potable et de nourriture
- **Lorsque l'eau est arrivée**
  - Monter dans les étages, ne pas descendre dans les caves
- Essayer d'obturer les portes et fenêtres
- Ecouter les instructions des pouvoirs publics
- Ne tenter pas de récupérer votre véhicule
- Ne traverser pas une zone inondée ni à pied ni en voiture
- **N'aller pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETE (PPMS) qui prévoit la prise en charge des enfants**

#### Après les Phénomènes

- Ne revenir à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation
- Aérer et désinfecter les locaux
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- Vous assurer en Mairie que l'eau est potable
- Faire l'inventaire des dommages

**PLUIE-INONDATION**  
LES 8 BONS COMPORTEMENTS  
en cas de pluies méditerranéennes intenses

1. NE RESTEZ PAS devant une rivière ou un cours d'eau. Les eaux courantes peuvent entraîner des courants mortels.

2. NE VENEZ PAS dans une zone où il y a des déversoirs ou des canalisations d'eau.

3. NE RESTEZ PAS dans une zone où il y a des déversoirs ou des canalisations d'eau.

4. NE RESTEZ PAS dans une zone où il y a des déversoirs ou des canalisations d'eau.

5. NE RESTEZ PAS dans une zone où il y a des déversoirs ou des canalisations d'eau.

6. NE RESTEZ PAS dans une zone où il y a des déversoirs ou des canalisations d'eau.

7. NE RESTEZ PAS dans une zone où il y a des déversoirs ou des canalisations d'eau.

8. NE RESTEZ PAS dans une zone où il y a des déversoirs ou des canalisations d'eau.

RAPPEL DES BONS REFLEXES





## RISQUES MOUVEMENT DE TERRAIN



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol, sous l'effet d'influence naturelle telle pesanteur, agent d'érosion, séisme, pluies torrentielles..... ou résultant d'activités humaines.

Les ECROULEMENTS et CHUTES DE PIERRE – mouvements rapides et brutaux résultant de l'action de la pesanteur. Ces chutes se produisent par basculement, rupture des pieds, glissant à partir de falaises, escarpements rocheux.

Les GLISSEMENTS DE TERRAIN se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terre, de roches.

Les COULEES BOUEUSES et TORRENTIELLES sont caractérisées par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluides.

### - le contexte de la commune

MALAUSSENE présente un relief accidenté sur la majorité du territoire communal et est sensible aux chutes de blocs, aux ravinements et aux glissements de terrain.

Risques de chutes de pierres que la RD 326 - route de Malaussène, et sur les accès depuis la gare vers les quartiers de Sciaminier, de l'Able et également sur la RD 6202 qui longe la majeure partie de la commune.

### -Historique des principaux mouvements de terrain

en 2018, chute d'un bloc de rocher en haut du village près de l'église ayant nécessité des travaux de conservation de la falaise

### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Dans tous les cas ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone dangereuse

- 1- Se mettre à l'abri
- 2- Ecouter la radio
- 3 -Respecter les consignes



## AVANT

- Informez vous auprès de la Mairie de la situation de votre habitation au regard des risques de glissement, d'éboulement et des consignes de sauvegarde
- Examen rapide des zones situées en périphérie immédiate de votre habitation pour les possibilités de substitution d'évacuation.

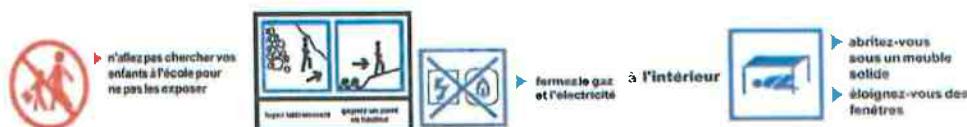
## PENDANT

- Fuyez latéralement,
- Ne revenez pas sur vos pas
- Gagnez un point en hauteur et mettez-vous hors d'atteinte
- Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble éloigné des fenêtres
- Coupez le gaz et l'électricité

## APRES

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Eloignez-vous de la zone dangereuse
- Mettez vous à la disposition des secours
- Rejoignez le lieu de regroupement désigné par les autorités
- N'allez pas chercher les enfants à l'école
- Evaluatez les dégâts et les dangers et anticiper démarches à la Cie d'Assurance (photos)

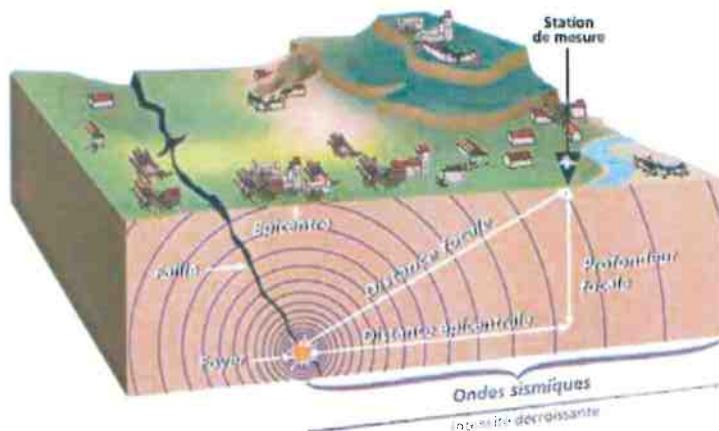
## Rappel des bons réflexes





## LES RISQUES SISMIQUES

**Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.**



### *Le risque sismique dans les Alpes Maritimes et à MALAUSSENE*

Dans les Alpes Maritimes, toutes les communes sont concernées par le risque. La commune de **MALAUSSENE** est située en zone de sismicité 4 (moyen).

Le Maire a la charge d'assurer la sécurité de la population. Un Plan communal de sauvegarde reprenant les différents points du PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION sur le risque sismique.

Ce plan a pour objet:

- assurer sans délai, dès l'alerte, les secours et les premiers soins
- organiser la logistique des divers intervenants
- favoriser l'accueil hospitalier des victimes
- mettre à l'abri les sinistrés indemnes
- permettre l'information des autorités et de la population

### *Historique*

Toutes les communes les Alpes Maritimes sont concernées par les séismes. Le département n'a pas été épargné, et des séismes d'intensités plus ou moins importantes ont été relevés depuis le 15ème siècle jusqu'à aujourd'hui.



## **Prévention et surveillance**

Aucune méthode scientifique ne permet actuellement de prévoir de manière certaine le moment où surviendra un séisme. Seule l'application des règles de construction permet de réduire les conséquences d'un séisme.

Le risque est bien présent. Il est important d'apprendre les "BONS REFLEXES" si une secousse survenait, d'autant que l'analyse des catastrophes observées dans le monde confirme qu'une sensibilisation et une bonne information de la population sur les précautions à prendre permettent de réduire le nombre de victimes et l'ampleur des dégâts.

-:-:-:-:-:

## **CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS DE SEISME**



- 1- Se mettre à l'abri**
- 2- Ecouter la radio**
- 3- Respecter les consignes**

### **AVANT**

Repérez les points de coupure du gaz, de l'eau, de l'électricité

Fixez au mieux les appareils et les meubles lourds

Préparez un plan de groupement familial

### **PENDANT**

Restez où vous êtes

#### **A l'intérieur**

Eloignez-vous des fenêtres

Mettez-vous près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides

#### **A l'extérieur**

Ne restez pas sous des fils électriques, pylônes, arbres

et tout ce qui peut s'effondrer (cheminées, corniches, toitures...)



### En voiture

- Arrêtez-vous si possible à distance des constructions
- ne pas descendre avant la fin des secousses
- Protégez-vous la tête avec les bras
- N'allumez pas de flamme

### APRES

**Après la première secousse, se méfier des répliques** : il peut y avoir d'autres secousses importantes  
ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble

Vérifiez l'eau, l'électricité, le gaz, en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités

Ne pas toucher les fils électriques au sol

Si vous êtes bloqué (e) sous des décombres, gardez votre calme et signaler votre présence en frappant sur un objet à votre portée (table, toutes canalisations.....).

### Rappel des bons réflexes





## INCENDIE DE BÂTIMENT DANS LE VILLAGE



### - le contexte de la Commune

Ce risque n'est pas considéré comme majeur. Toutefois l'habitat du village est fort aggloméré, l'accès des véhicules des sapeurs Pompiers de VILLARS SUR VAR peut être difficile

### -Prévention et surveillance :

10 points d'incendie répartis dans le village et 8 dans les quartiers

Inspection et Contact réguliers avec le SDIS, la caserne de pompiers de VILLARS SUR VAR

Repérer les divers cheminements d'évacuation depuis son domicile

### Ce que vous devez faire :

#### EN CAS DE DEPART DE FEU

- Appelez les Pompiers (18 ou 112)
- Avertir la Mairie (04.93.05.34.00)
- Utiliser votre extincteur
- Coupez l'arrivée de gaz et l'électricité
- Si vous le pouvez évacuez le bâtiment
- Dans tous les cas respectez et suivez les instructions des pompiers, de la Mairie

#### APRES LE FEU

- Ne retournez dans votre maison qu'après accord des pompiers ou des forces de l'ordre.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre déclaration de sinistre

#### Rappel des bons réflexes



fermez le gaz  
et l'électricité



respectez les consignes  
des autorités





## RISQUE FEUX DE FORÊT

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou parties hautes est détruite. La période de l'année la plus propice est l'été (effets sécheresse et teneur faible en eau des sols).

### REMARQUES GENERALES

Un départ de feu nécessite plusieurs facteurs :

- un combustible (les broussailles, les arbres....)
- un comburant (l'oxygène de l'air)
- une source d'énergie extérieure (flamme, soleil et étincelle, mégot.....)



### Le contexte de la Commune

La commune de MALAUSSENE d'une surface 19.48 KM<sup>2</sup>, dont environ 700ha de versants boisés, principalement la Forêt Domaniale du Mont VIAL, les forêts communale et privée sur un relief escarpé et couvert d'essences méditerranéennes.

- les versants autour du village : zone Nord sous le village, zone Est de la RD6202 à la Colle, zone Ouest quartiers Foussa - Rubina, zone Nord-Ouest quartiers Fondetta- Tardiva.
- les quartiers périphériques : Bourina, Sciaperra, Ablé, le Toroné et la zone le long de la ligne de chemin de fer depuis la gare.

### Prévention

- Rappel des règles du débroussaillage obligatoire et des consignes d'écobuage
- Rappel de ne pas entreposer de bois et de palettes à proximité des habitations
- MALAUSSENE dépend de la brigade des pompiers de VILLARS SUR VAR.
- La surveillance et l'entretien des forêts communale et domaniale est du ressort de la commune et de l'ONF, FORCE 06
- contacts réguliers avec la brigade des pompiers et la DFCI.



## Protection

Plusieurs actions et interventions significatives ont été entreprises depuis 1995 :

- création d'une piste forestière depuis la RD 6202 en aval du village constituant une zone coupe-feux
- traitement de plusieurs zones à risques (débroussaillage, élagage) avec FORCE 06
- création d'une réserve culinaire au quartier SCIAPERA
- Opération de débroussaillage en 2014 avec FORCE 06



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS DE FEU DE FORÊT

Lors d'un feu de forêt, les habitations peuvent être menacées, endommagées ou détruites, les moyens de communication peuvent être interrompus et les accès impraticables, les réseaux électriques coupés

### CONSIGNES DE SECURITE

#### DES AUJOURD'HUI

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- Prévoir les moyens de lutte (Points d'eau, matériel....)
- Vérifier l'état des fermetures de l'habitation : portes, volets, toiture..

#### EN CAS DE DEPART DE FEU

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu
    - Informez les pompiers (18 ou 112 portable) et la Mairie
    - si possible attaquer le feu sans vous mettre en danger
    - Dans la nature vous éloignez dos au vent de l'axe du feu et des fumées
  - Si vous êtes surpris par le front du feu
    - respirez à travers un linge humide
    - à pied, rechercher un écran (rocher, mur, etc...)
    - en voiture, ne pas sortir, et fermer portes et fenêtres
- Une maison bien protégée est le meilleur abri**
- fermer et arroser volets, portes et fenêtres
  - occulter les aérations avec des linges humides
  - rentrer les tuyaux d'arrosage
  - ouvrir le portail de la propriété
  - fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible de la maison



- abriter votre voiture, vitres fermées, contre la façade opposée de la direction du vent
- prévoir des lumières de remplacement, l'électricité, le téléphone risquent d'être coupés



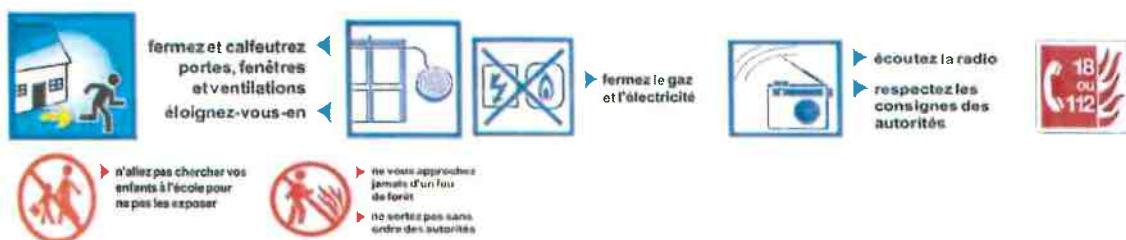
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école.** Celle-ci est dotée d'un **PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants

## APRES LE FEU

- Sortez protégé (chaussures, vêtements, gants...)
- Eteignez les foyers résiduels sans prendre de risques inutiles
- Inspectez votre habitation (braises dans les tuiles), surveiller les reprises
- Informez les services de secours d'éventuelles difficultés lorsqu'elles sont à proximité de votre habitation.



## Rappel des bons réflexes





## PHENOMENES METEOROLOGIQUES EXCEPTIONNELS

(Tempête, orage, grand froid, verglas, neige, canicule)

Fortes pluies, grêle, orages, neige, vents violents....sont autant de phénomènes pouvant atteindre la commune de MALAUSSENE.

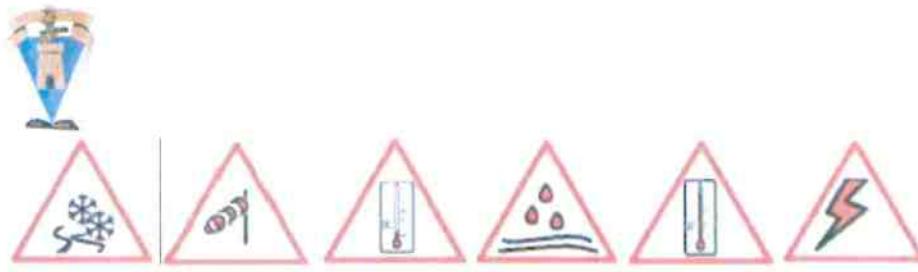


**A savoir :**

Dès le niveau orange, signe d'un phénomène dangereux de forte intensité, la Préfecture des Alpes Maritimes relaye l'information auprès des Pouvoirs Publics par messagerie vocale.

Immédiatement les élus et leurs équipes s'organisent pour réagir.

RENSEIGNEZ-VOUS RÉGULIÈREMENT DES PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES EN CONSULTANT LE SITE DE MÉTEO FRANCE : <http://www.meteofrance.com>



**SOYEZ PRUDENTS, INFORMEZ-VOUS ! CONSULTEZ  
REGULIÈREMENT LA METEO**

## A L'ANNONCE D'UNE TEMPÊTE, D'UN ORAGE

### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés
- Evitez de prendre la route
- Reportez autant que possible vos déplacements
- Munissez-vous de moyens d'éclairage autonomes (lampes de poche)

### PENDANT

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et fenêtres
- Débranchez appareils électriques, ordinateurs, télévision
- Evitez les lignes électriques ou téléphoniques
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

### APRES

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber
- Attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre assurance

## A L'ANNONCE DE CHUTE DE NEIGE et/ou VERGLAS- GRAND FROID

Un enneigement inférieur à 10 cms, peut-être la cause de difficultés ou de blocages de circulation.

### -Prévention et protection

Déneigement et salage des RD ET CD par la Direction départementale des Routes jusqu'à l'entrée du village, des quartiers et hameaux.

Sablage et salage des rues du village et des hameaux par les services techniques de la commune laquelle dispos d'un tracteur avec lame et une saleuse tractable.

### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



- maintenir une ventilation efficace à votre domicile ou en voiture, afin d'éviter les intoxications à l'oxyde de carbone
  - à l'arrêt ne pas laisser allumer le moteur du véhicule
  - éviter les déplacements et sorties inutiles
  - protéger vos installations contre le gel et ne sortir qu'avec équipement adapté.
- En voiture :
- ne pas vous engager sur un itinéraire sans un équipement spécial (pneus neige, chaînes), respecter les déviations et consignes de circulation
  - vous munir de pelles, corde, vêtements chauds et couvertures

## CANICULE, FORTES CHALEURS

Le mot canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une durée prolongée. Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse....) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées....).

Communiquez à la Mairie les coordonnées des personnes vulnérables de votre entourage, de votre voisinage (personnes seules, âgées, handicapées, fragiles) susceptibles d'avoir un besoin d'aide.

### ADOPTER LES BONS REFLEXES

Boire régulièrement de l'eau, se mouiller et se ventiler, éviter les efforts physiques, ne pas boire d'alcool, maintenir la maison au frais en fermant les volets le jour, donner et prendre des nouvelles des voisins et proches.....

## Respectez les consignes de sécurité



### Rappel des bons réflexes



► n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



► rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



## INFORMATIONS UTILES

Tenez-vous informé en écoutant la radio :

-France Bleu Azur sur **103.8**

-France Inter **99.9**

-France Info **105.2**

Pour suivre l'actualité météorologique : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

ou le serveur téléphonique de Météo France sur **3250**

---

## NUMEROS D'URGENCE

POMPIERS	: 18 et/ ou 112
GENDARMERIE	: 17
SAMU	: 115
GENDARMERIE DE PUGET THENIERS	: 04 93 05 00 06
MAIRIE DE MALAUSSENE	: 04 93 05 34.00
MR SATURNO - MAIRE DE Malaussene	: 06.71.69.04.07
Mme LEDUC Sabine - 1er adjoint	: 06.25.02.44.86
PREFECTURE - SIDPC	: 04 93 72 20 00





## ANNEXES

### CARTOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE MALAUSSENE

- incendies de forêts
- retrait gonflement des argiles éboulement,
- chutes de pierres, glissement de terrain
- inondations potentielles

### PICTOGRAMMES

- canicule
- niveaux de vigilance météo
- pluie-inondation
- pourquoi et comment constituer mon kit de sécurité

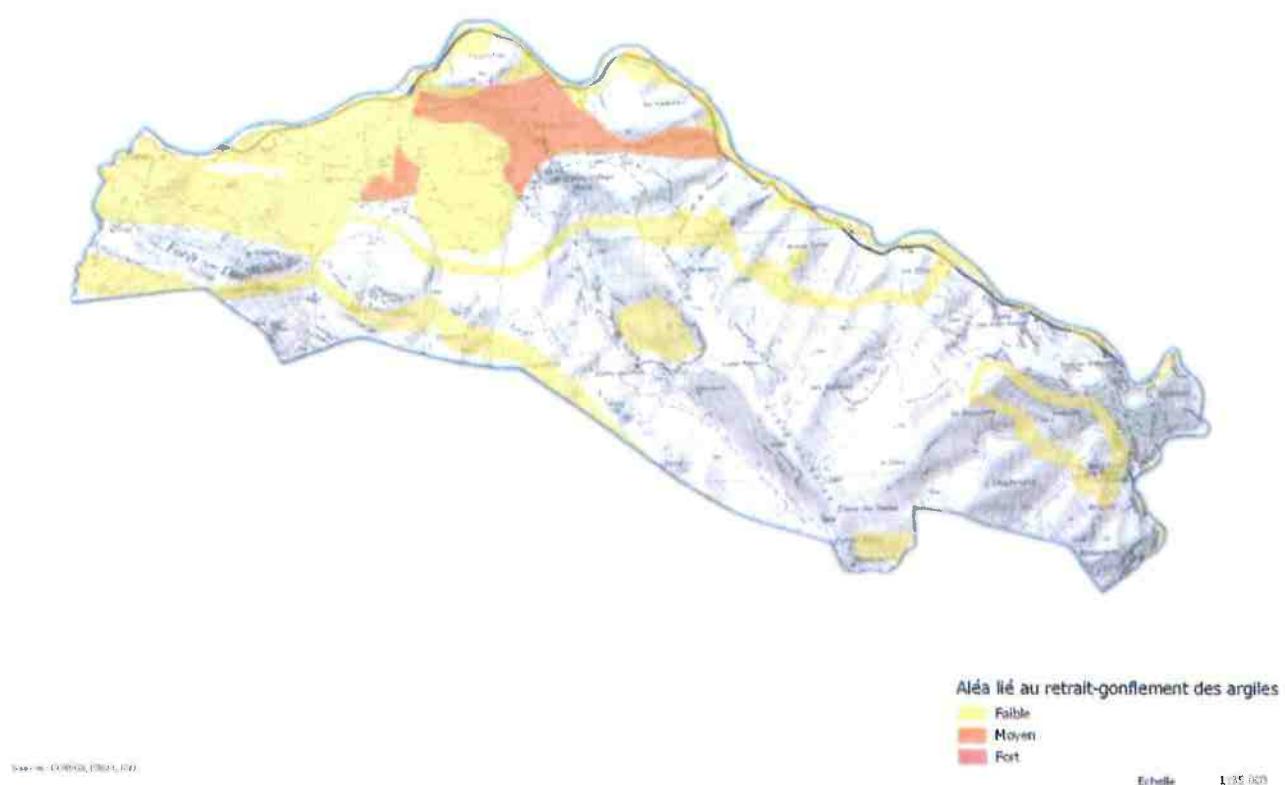


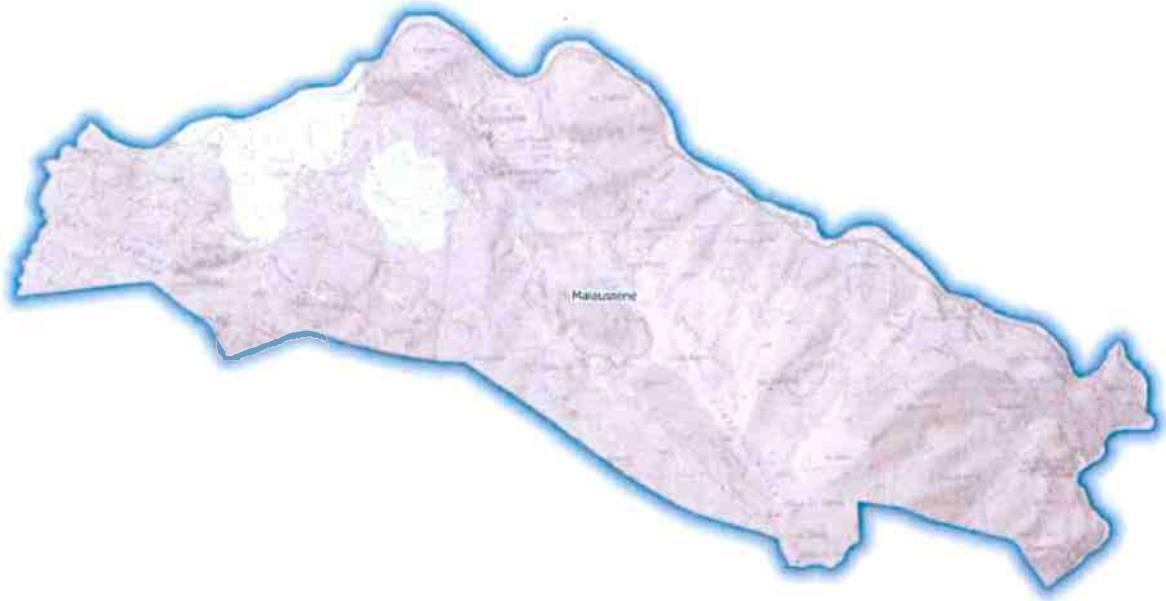
## CARTE sur le RISQUE FEU DE FORêt





## CARTE sur l'aléa RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES





Périmètre réglementé par le PPR approuvé

Source : IGN, ©IGN 2016

Echelle 1/25 000

## CARTE sur le risque MOUVEMENT DE TERRAIN



# Carte des INONDATIONS POTENTIELLES





## CANICULE





## RAPPELS SUR LES 4 NIVEAUX DE LA VIGILANCE METEO

Les cartes de vigilance météorologique paraissent 2 fois par jour à 6h00 et à 16h00 sur le site internet de Météo-France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Le niveau de vigilance nécessaire vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté sous une échelle de 4 couleurs figurant dans la légende de la carte :



(VERT : niveau 1) : Pas de vigilance particulière.



(JAUNE : niveau 2) : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : mistral, orages d'été) sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



(ORANGE : niveau 3) : Soyez très vigilant ; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



(ROUGE : niveau 4) : Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Les divers phénomènes dangereux sont précisés sur la carte sous la forme de pictogrammes, associé à chaque zone concernée par une mise en vigilance orange ou rouge.

Il s'agit des phénomènes suivants :



: Vent violent.



: Pluie-inondation.



: Orages.



: Neige/verglas.



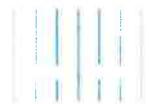
: Avalanches.



: Canicule.



: Grand froid.



# PLUIE-INONDATION

## LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses



**JE M'INFORME**  
et je reste à l'écoute  
des consignes des **autorités**  
dans les médias et sur les  
réseaux sociaux en suivant  
les comptes officiels



**JE NE PREND PAS**  
**MA VOITURE**  
**ET JE REPORTE**  
**MES DÉPLACEMENTS**



**JE ME SOUCIE DES**  
**PERSONNES PROCHES**,  
de mes voisins et des  
**personnes** vulnérables



**JE M'ÉLOIGNE**  
**DES COURS D'EAU**  
et je ne stationne pas sur  
les berges ou sur les ponts



**JE NE SORS PAS**  
Je m'abrite dans un bâtiment  
et surtout pas sous un arbre  
pour éviter un risque de foudre



**JE NE DESCENDS PAS**  
**DANS LES SOUS-SOLS**  
**ET JE ME RÉFUGIE**  
**EN HAUTEUR, EN ÉTAGE**



**ROUTE INONDÉE**  
**JE NE M'ENGAGE NI**  
**EN VOITURE NI À PIED**  
Pont submersible, gué, passage  
souterrain... Moins de 30 cm d'eau  
suffisent pour **emporter** une voiture



**JE NE VAIS PAS**  
**CHERCHER MES**  
**ENFANTS À L'ÉCOLE.**  
Ils sont en sécurité

### JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

### J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de recharge, bougies, briquets au allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premiers secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

### JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

- Ma mairie  
112 ou 18 Pompiers  
15 SAMU  
17 Gendarmerie, Police



[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)  
#pluieinondation



[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



# POURQUOI ET COMMENT CONSTITUER MON KIT DE SECURITE FACE A UN RISQUE MAJEUR (inondation, tempête, neige ...)?

Dans une situation d'urgence, les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone peuvent être coupés, et certains équipements sont essentiels pour subvenir aux besoins minimums.

## A préparer à l'avance :

- ❖ radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes
- ❖ appareil de cuisson autre qu'électrique
- ❖ double des clés de la maison et de la voiture
- ❖ copie des papiers administratifs ( Cl, permis de conduire.....)
- ❖ nourriture non périssable et eau potable

## A prendre à la dernière minute

- ❖ téléphone portable et chargeur
- ❖ médicaments habituels
- ❖ vêtements chauds
- ❖ chéquier, carte bancaire

